



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
16 novembre 2021**

21-11-117

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 16 novembre 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

Assermentation

En conformité avec l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dans les 30 jours de la proclamation de son élection, la personne élue doit faire le serment prévu à l'annexe II de cette même loi. Cette formalité a déjà été réalisée au cours des jours ou des semaines qui ont précédé la présente séance.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2021
5. Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante
6. MRC – résolution permettant aux différents membres du conseil de remplacer le maire, le cas échéant
7. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination de deux membres du conseil
8. MAMH – demande d'une rencontre de début de mandat avec le conseiller attribué à notre territoire
9. Avis de motion - Présentation et adoption d'un règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations pour l'année financière 2022
10. École de technologie supérieure (ÉTS) – protocole d'entente
11. Sécurité incendie – Services spécialisés - Signature de l'entente intermunicipale
12. Programmes Anges des parcs et Cadets de la Sûreté du Québec
13. ARTM - Transport adapté 2022
14. Location du Centre social et sportif – Mise à jour du positionnement en contexte pandémique à la COVID-19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

15. Déneigement des stationnements et du trottoir
16. Patinoire – Hiver 2021-2022
17. Correspondance
18. Questions de l'assistance
19. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

21-11-118

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2021-11-16/2021-10-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 41 893,99 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 257 696,85 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 28 063,16 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 284,40 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 344 113,21 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2021

Il est proposé

21-11-119

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2021 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT OU D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé

21-11-120

QUE monsieur le conseiller Carl Dupras agisse à titre de maire suppléant pour la durée du présent mandat du conseil municipal.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

MRC – RÉSOLUTION PERMETTANT AUX DIFFÉRENTS MEMBRES DU CONSEIL DE REMPLACER LE MAIRE, LE CAS ÉCHÉANT

Il est proposé

21-11-121

D'AUTORISER mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin à siéger et voter au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges si l'un d'entre eux ou l'une d'entre elles doit remplacer monsieur le maire François Pleau de la municipalité de Sainte-Marthe et ce, dans la mesure de leur disponibilité et de leur éligibilité, le cas échéant au moment où ils seront appelés à le faire.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé

21-11-122

QUE madame la conseillère Jinny Brunelle et monsieur le conseiller Gilbert Séguin soient les deux élus de ce conseil à siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de notre municipalité.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MAMH – DEMANDE D'UNE RENCONTRE DE DÉBUT DE MANDAT AVEC LE CONSEILLER ATTITRÉ À NOTRE TERRITOIRE

ATTENDU QU'au début des mandats précédents, une rencontre avec le conseiller du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) s'était avérée fructueuse afin d'échanger et de poser des questions quant aux rôles et aux responsabilités des élus;

ATTENDU QUE ces échanges s'étaient avérés pertinents, particulièrement pour les élus nouvellement en poste;

ATTENDU QUE deux nouveaux conseillers municipaux débutent un premier mandat;

ATTENDU QUE pour les cinq élus déjà en poste qui viennent de se voir confier un nouveau mandat, l'occasion d'une telle rencontre permet de réviser certaines notions et de poser des questions basées sur l'expérience des dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-11-123

D'ADRESSER une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'établir une rencontre avec le conseiller attitré à notre territoire;

DE MANDATER monsieur le directeur général pour établir une date de rencontre selon les disponibilités de la ressource du MAMH.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

AVIS DE MOTION - PRÉSENTATION ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Monsieur le conseiller Carl Dupras donne avis de motion qu'un règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations en 2022 à la municipalité de Sainte-Marthe sera présenté lors d'une prochaine séance pour adoption.

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS) – PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe collabore avec l'École de technologie supérieure (ÉTS) depuis plus de cinq ans;

ATTENDU QUE cette institution d'enseignement a procédé au fil des dernières années à la mise en place d'équipements spécialisés sur le site de certaines installations municipales;

ATTENDU QUE l'ÉTS souhaite poursuivre ses recherches encore plusieurs années à partir de ces installations;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ainsi contribuer, si modestement soit-il et à sa façon, à la recherche scientifique de haut niveau qui est effectuée à Sainte-Marthe par l'École de technologie supérieure;

ATTENDU QUE l'ÉTS, en identifiant ses installations situées au sein de la municipalité comme étant celles de " Sainte-Marthe " contribue au rayonnement de notre municipalité auprès de ce milieu scientifique;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite assurer à l'ÉTS une collaboration qui lui permettra de poursuivre et de développer en toute quiétude ses recherches pour les années à venir;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite s'afficher officiellement comme un partenaire de cette institution;

ATTENDU QU'éventuellement, notre municipalité pourrait avoir besoin d'accueillir pour ses besoins, des stagiaires œuvrant dans l'une ou l'autre des branches d'enseignement de cette institution;

EN CONSÉQUENCE,

21-11-124

D'AUTORISER le maire et/ou le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente visant à rendre officiel le partenariat qui lie la municipalité de Sainte-Marthe à l'École de technologie supérieure (ÉTS).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

SÉCURITÉ INCENDIE – SERVICES SPÉCIALISÉS - SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

Il est proposé

21-11-125

D'ACCEPTER les ententes intermunicipales proposées par les villes de Rigaud, Pincourt et Vaudreuil-Dorion concernant la prestation de services en matière de sauvetage en hauteur, espaces clos et matières dangereuses;

D'AUTORISER le maire et/ou le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les ententes à cet effet pour une durée de cinq ans.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

PROGRAMMES ANGES DES PARCS ET CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé

21-11-126

DE RÉITÉRER le retrait de la municipalité de Sainte-Marthe aux programmes Anges des parcs et Cadets de la Sûreté du Québec qui sont des compétences non exclusives de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ce qui permet donc à la municipalité de Sainte-Marthe d'exercer son droit de retrait.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ARTM - TRANSPORT ADAPTÉ 2022

Il est proposé

21-11-127

D'ACCEPTER la proposition de l'ARTM concernant l'offre de transport adapté sur notre territoire en 2022, conditionnellement à ce que la quote-part attribuée à notre municipalité pour la prochaine année ne soit pas majorée de plus de 10 % par rapport à celle de l'année 2021.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LOCATION DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF – MISE À JOUR DU POSITIONNEMENT EN CONTEXTE PANDÉMIQUE À LA COVID-19

ATTENDU QUE l'urgence sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 est toujours en cours;

ATTENDU QUE les mesures sanitaires sont en constante évolution;

ATTENDU QUE d'autres mesures semblent vouloir être mises en place de façon imminente par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'il existe encore beaucoup d'incertitudes quant à l'offre de location du Centre social et sportif, d'autant plus que les médias et les autorités mentionnent de plus en plus la possibilité d'une cinquième vague liés à l'apparition du variant Delta;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-11-128

DE SUSPENDRE encore jusqu'au moins la mi-décembre, toute location du Centre social et sportif;

DE RÉSERVER l'usage du Centre social et sportif exclusivement aux besoins de la municipalité, notamment pour ses rencontres, séances du conseil ou formations.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DU TROTTOIR

ATTENDU QUE le contrat pour le déneigement des stationnements et du trottoir accordé à monsieur Stéphane Vanneste est rendu à terme;

ATTENDU QUE la municipalité a l'opportunité d'exercer sa première année d'option;

ATTENDU QUE monsieur Vanneste a vendu son entreprise de déneigement à monsieur Philippe Dicaire;

ATTENDU QUE le trottoir a déjà fait l'objet de surfaces supplémentaires à déneiger au cours des dernières années;

ATTENDU QU'à l'été 2021, un prolongement de 85 mètres à l'extrémité ouest de la rue Principale a été construit, nécessitant par la même occasion un nouveau prolongement à déneiger afin de faciliter et sécuriser l'accès des piétons au parc Yvon-Lauzon;

ATTENDU QUE l'administration municipale a convenu d'une entente avec monsieur Dicaire pour considérer la surface supplémentaire à déneiger;

ATTENDU QUE le déneigement du trottoir inclue également la fourniture et l'épandage d'abrasifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-11-129

D'ACCEPTER l'exercice de l'année d'option prévue au contrat, moyennant l'ajustement nécessaire pour prendre en considération le prolongement de la surface à déneiger, la fourniture et l'épandage d'abrasifs.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PATINOIRE – HIVER 2021-2022

Il est proposé

21-11-130

D'ACCEPTER l'offre de monsieur Philippe Dicaire, pour la prochaine saison hivernale 2021-2022, au montant de 4 825 \$, taxes en sus, afin d'effectuer la préparation de la glace de la patinoire extérieure et le trottoir de glace entre la patinoire et le chalet des loisirs (salle des patineurs); l'arrosage de ladite glace au cours de l'hiver lorsque requis pour assurer une qualité optimale et selon les conditions climatiques; ainsi que le déneigement des surfaces glacées destinées aux patineurs (patinoire et trottoir de glace).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 15

Il est proposé

21-11-131

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

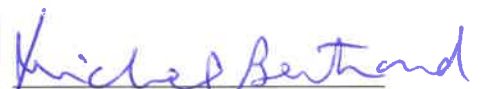
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***


François Pleau
Maire


Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
Directeur général

